

## Lettre de début d'année à nos adhérents Janvier 2019

Cher(e)s assuré(e)s,

Personnel/Confidentiel

L'année 2018 vient de se terminer. Dans cette lettre de début d'année vous trouverez les informations principales sur la Fondation de prévoyance en faveur de Aromed, votre fondation de prévoyance, ainsi que des indications générales sur la prévoyance professionnelle.

### Rétrospective 2018 de la Fondation AROMED

La fortune de la Fondation se monte à environ **CHF 753 millions** à fin 2018 ; soit une croissance proche de 2%, alors même que le **résultat provisoire des placements est de l'ordre de -3.25%**.

L'année 2018 a été une année très volatile et pour les caisses de pensions l'année écoulée a été la plus mauvaise depuis la crise financière mondiale de 2008. Le mois de décembre a même été le plus mauvais mois de décembre depuis le Krach boursier de 1929.

---

*L'intérêt définitif crédité sur vos avoirs de prévoyance pour 2018 est de 1% sur la part obligatoire et de 0% sur la part surobligatoire.*

---

Les risques géopolitiques se sont multipliés avec le bras de fer commercial entre la Chine et les Etats-Unis, les négociations sur le Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, le changement de présidence au Brésil, la crise des gilets jaunes en France et la montée du populisme en Europe. La Suisse se trouve également dans une impasse avec les négociations de l'accord cadre avec l'Union européenne.

Au vu du résultat négatif annoncé, le Conseil de Fondation a décidé de fixer l'intérêt définitif qui vous est crédité en 2018 à **1% sur la part obligatoire** (le montant concerné est mentionné sur votre certificat de prévoyance comme « part LPP ») et de **0% sur la part surobligatoire**. Les provisions constituées les années précédentes nous permettent d'atténuer les conséquences de telles baisses des marchés et nous confortent dans notre approche prudente de gestion.

Pour l'année 2019, le Conseil de Fondation a décidé de fixer l'intérêt provisoire à 1% sur la part LPP (part obligatoire) et à 0.5% sur la part surobligatoire. L'intérêt définitif 2019 sera décidé en fin d'année, sur la base de la performance effective réalisée.

Les autres décisions principales prises par le Conseil de Fondation en 2018 sont les suivantes:

- Maintien pour 2019 du rabais octroyé en 2018 sur les cotisations risques et frais
- Les rentes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ne seront pas indexées
- Le mandat d'expert pour la Fondation AROMED a été confié à la société SLPS.

### Indexation des rentes en cours

Le Conseil de fondation doit statuer chaque année d'une éventuelle adaptation des rentes en cours. Etant donné l'inflation réelle très faible et le résultat négatif des placements, le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas adapter les rentes en cours pour l'année 2019.

### Mandat d'expert en prévoyance

La législation impose à toutes les Institutions de prévoyance de confier à un expert agréé la surveillance des bases techniques utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Le Conseil de fondation a décidé de mandater pour l'exercice 2018 la société SwissLife Pension Services « SLPS ».

---

*Conseil de fondation :  
Mme Gladys Laffely Maillard  
entre au Conseil de fondation  
en tant que représentante  
employeur*

---

### **Nouveautés et Perspectives 2019**

Le Conseil de fondation remercie Mme Maillard d'avoir accepté cette nouvelle fonction, qui permettra à la Fondation de bénéficier de sa grande expérience professionnelle. Mme Gladys Laffely Maillard est au bénéfice d'un master en droit et est experte en fiscalité et prévoyance.

**Législation** : La réforme de la prévoyance professionnelle ayant été refusée par le peuple en septembre 2017, nous allons devoir nous prononcer par étape sur cet épineux dossier et nous devons donc voter au mois de mai prochain sur le financement de l'AVS. Pour la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral a demandé aux partenaires sociaux d'élaborer une proposition commune d'ici au printemps. Les règles de calcul et d'application du taux technique font également l'objet d'une consultation dont les résultats influenceront la gestion des caisses de pension.

**Investissements** : 2019 devrait voir la fin progressive de l'environnement à bas taux d'intérêt : la banque centrale américaine (FED) est en train d'augmenter petit à petit les taux. La banque centrale européenne (BCE) a quant à elle l'intention de procéder à une hausse en automne 2019 et la banque nationale suisse (BNS) devrait suivre.

**Politique de placement** : des discussions sont en cours pour adapter le catalogue des placements (OPP2) afin d'encourager les caisses de pension à investir dans des jeunes entreprises suisses (Private Equity) ou dans des projets d'infrastructures.

### **Les chiffres clés de la prévoyance en 2019**

Le Conseil fédéral maintient à 1% le taux d'intérêt minimal pour la prévoyance professionnelle obligatoire, alors même que la commission LPP avait recommandé un taux de 0.75%.

La déduction de coordination dans la prévoyance professionnelle obligatoire est relevée de CHF 24'675.- à 24'885.-. Le salaire annuel minimal (seuil d'entrée) pour être couvert passe lui de CHF 21'150.- à 21'330.-. **Le salaire annuel maximal assurable est fixé pour 2019 à CHF 853'200.-**, soit dix fois le salaire annuel maximal assuré dans la prévoyance obligatoire.

### **Mais encore...**

Avec une espérance de vie à la naissance de 83.7 ans, la Suisse a la plus longue espérance de vie en Europe. C'est la prévoyance vieillesse qui reste la principale source d'inquiétudes pour les citoyens, selon le Baromètre des préoccupations 2018 de Credit Suisse. Pour 45% des personnes interrogées c'est le problème le plus pressant devant la santé et les caisses d'assurance-maladie...

Nous suivons toutes les réformes du système suisse de sécurité sociale de près et nous vous tiendrons au courant en cas de modifications qui influenceraient votre prévoyance AROMED.

La Fondation Aromed reste confiante dans l'avenir du deuxième pilier. Garante de votre prévoyance, elle gère vos avoirs avec sérénité pour les années à venir.

Le Conseil de fondation profite de l'occasion pour vous souhaiter une très bonne année 2019.

Fondation de Prévoyance en faveur de AROMED